



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

OBJET :

Service Périscolaire et restaurant scolaire – Modification du règlement intérieur et révision des tarifs

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de Lezoux s'est réuni en séance plénière à la salle de spectacle «Le Lido». La présidence de la réunion était assurée par Monsieur Alain COSSON, Maire.

**Effectif légal du
Conseil Municipal :**
29

**Nombre de
Conseillers en
exercice :** 29

**Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :** 27

Nombre de votants :
23

**Date de
convocation :**
11 juin 2024

Etaient présents :

M. Alain COSSON	Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Florence RECOQUE-LAFARGE
M. Christian BOURNAT	Mme Brigitte BOITHIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Célia BERNARD
M. Bernard BORY	M. Guillaume FRICKER
Mme Anne ROZIÈRE	M. Thierry ORCIÈRE
M. Marcel DOMINGO	M. Romain FERRIER
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Marc PELLETEY	M. Gilles MARQUET
Mme Sylvie ROCHE	M. Ismaël MAÇNA
Mme Caroline AGIER	Mme Fabienne DESCHERY
Mme Sandrine FONTAINE	M. Michel GOBERT
M. Norbert DASSAUD	Mme Marlène BREBION
M. Gérald FÉDIT	

Absents :

M. Jean-François BRIVARY
Mme Frédérique COPPIN

Secrétaire de séance :

M. Romain FERRIER

Mme MORAND présente la nouvelle version du règlement intérieur du service périscolaire et du restaurant scolaire, qui sera applicable, s'il est adopté, à compter de la prochaine rentrée (nouvelle version annexée à l'ordre du jour).

Plusieurs actualisations mineures sont proposées pour préciser certains points, notamment pour :

- Limiter à 6 adultes, les personnes habilitées à venir chercher les enfants,
- Etendre la facturation à l'accueil de loisirs périscolaire (matin, pause méridienne, soir) pour toute absence non signalée et non justifiée par un certificat médical),
- Etendre la surfacturation (double du tarif le plus élevé de la grille tarifaire (5^{ème} QF) à l'accueil de loisirs périscolaire (matin et soir) pour les enfants non inscrits.

La commission des affaires scolaires réunie en date du 3 juin dernier a émis un avis favorable à la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du service périscolaire, ainsi qu'à l'augmentation de 4 % de ces deux services.

Mme Morand propose donc au Conseil municipal :

- ❖ de bien vouloir approuver une augmentation de 4 % des tarifs du restaurant scolaire et du service périscolaire, actuellement en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024. Les tarifs seraient ainsi les suivants :

RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS EDUCATIF DE LA PAUSE MERIDIENNE

	Commune	Hors commune
QF < 450	3,37 €	3,94 €
451 < QF < 700	4,05 €	4,73 €
701 < QF < 850	4,16 €	4,84 €
851 < QF < 1200	4,73 €	5,40 €
QF > 1201	4,95 €	5,73 €
PAI	1.80 €	1.80 €

Tarif pour les invités, personnes extérieures : 6,55 €

Périscolaire matin

Périscolaire soir

	Commune	Hors commune
QF < 450	0,64 €	0,97 €
451 < QF < 700	0,85 €	1,18 €
701 < QF < 850	0,97 €	1,29 €
851 < QF < 1200	1,18 €	1,50 €
QF > 1201	1,30 €	1,61 €

	Commune	Hors commune
QF < 450	1,18 €	1,50 €
451 < QF < 700	1,61 €	1,92 €
701 < QF < 850	1,82 €	2,14 €
851 < QF < 1200	2,04 €	2,36 €
QF > 1201	2,25 €	2,57 €

AR Prefecture

063-216301952-20240617-09DCM170624042-DE
Reçu le 19/06/2024

❖ le règlement intérieur du service périscolaire et du restaurant scolaire, qui sera annexé à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (23 pour et 4 abstentions) et converties en délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Lezoux, le 18 juin 2024

Le Maire,
Alain COSSON

